

## DÉCISION DU MAIRE N° 2021/08

**OBJET : Demande d'aide financière auprès de Saint-Étienne Métropole dans le cadre de la Biennale Internationale Design Saint-Étienne 2021**

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 4 juin 2020 ;

**Considérant** la participation de l'atelier-musée la Maison du Passementier à la Biennale Internationale Design Saint-Etienne 2021 pour la quatrième fois en tant que lieu d'exposition et de création dans le cadre des « Bifurcations dans la ville, biennale en résonance » ;

**Considérant** la résidence artistique accordée à la photographe stéphanoise Madame Myette FAUCHERE du 5 janvier 2021 au 14 juillet 2021 dans le cadre de cette biennale ;

**Considérant** le souhait de la Cité du design de faire un lien avec le continent Africain en incitant la Maison du Passementier à programmer, en parallèle de cette résidence artistique, l'exposition « Portraits caméléon » ;

**Considérant** que ce complément d'exposition non prévu dans la programmation initiale de la Maison du Passementier impute sensiblement son budget ;

**Le Maire de Saint-Jean-Bonnefonds,**

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : De solliciter auprès de Saint-Étienne Métropole une aide financière d'un montant de 700 euros correspondant à la somme attribuée à la photographe Myette Fauchère pour la location de son exposition « Portraits caméléon ».

**Article 2** : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de la Loire.

Fait à Saint-Jean-Bonnefonds,  
le 10 février 2021

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire,

**Marc CHAVANNE**